Le moustique tigre

La présence du moustique tigre est désormais avérée sur notre commune. 83 départements, sur 96, sont concernés *(source ANSES-1er janvier 2026)*.
Voir la carte : cliquez ici.
Face à cette situation, la mobilisation de chacun est essentielle pour limiter la prolifération du moustique tigre.

La lutte contre cette espèce invasive repose sur la mobilisation de tous, commune et habitants.
Vous croisez un moustique tigre ? Signalez-le sur la plateforme officielle : signalement-moustique.anses.fr

Pourquoi faut-il être vigilant ?
Le moustique tigre se reproduit dans de petites quantités d'eau stagnante.
Il se déplace dans un rayon d'environ 150 mètres.
La femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs à la fois, qui peuvent donner naissance à des moustiques adultes en environ une semaine.

Les bons gestes à adopter
La commune vous invite à suivre les recommandations de l'ARS à l'aide de la check-list des bons gestes à suivre.
Téléchargez la check-list : cliquez ici